

## COMTE RENDU CST DU 1 JUIN 2026

*La FSU tient à préciser que dans les instances, souvent, seul notre syndicat débat, conteste, demande des précisions, des explications ; nous questionnons... bref nous portons 90% des échanges.*

*Nous préparons les dossiers, rencontrons les personnels concernés et construisons des propositions concrètes*

### Frais de déplacements :

Du 1er juin au 31 décembre 2026, les indemnités kilométriques applicables dans la fonction publique de l'État et la fonction publique hospitalière seront augmentées de 3,2 %.

Cette mesure concerne les agents amenés à utiliser régulièrement leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions professionnelles. Selon le gouvernement, cette revalorisation correspond à une prise en charge équivalente à environ 20 centimes par litre de carburant.

À ce jour, les agents de la fonction publique territoriale ne sont pas encore concernés. En effet, les indemnités kilométriques au sein des collectivités territoriales relèvent de dispositions réglementaires spécifiques, chaque collectivité disposant par ailleurs d'une certaine autonomie de gestion dans ce domaine. Une réponse du Cabinet du ministre est toutefois attendue prochainement.

La FSU du CD 87 demande l'application, **dès aujourd'hui**, dans notre collectivité, des dispositions de revalorisation des indemnités kilométriques déjà mises en œuvre dans la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière.

Dans ce cadre, nous demandons également la suppression de la condition des 20 km minimum pour débiter l'indemnisation des frais kilométriques pour les assistants familiaux.

Aujourd'hui compte tenu du prix de l'essence les assistants familiaux payent pour travailler.

### Temps de travail :

Après avoir interpellé les élus et l'administration dans les différentes instances (f3sct, CST), **la FSU a obtenu gain de cause**, les agents de catégorie A ne feront plus de travail gratuit. Vous retrouverez la lettre adressée au Président sur notre blog (<https://lafsuterritoriale87.fr> - onglet CD87)

Les principes de récupération et d'indemnisation sont les suivants :

Catégorie hiérarchique	Récupération	Indemnisation
A	POSSIBLE dans le cadre des urgences sociales *	NON
B	OUI	POSSIBLE
C	OUI	POSSIBLE
La récupération est le principe, l'indemnisation l'exception.	récupération dans un délai de 10 jours ouvrés suivant l'exécution des heures supplémentaires	sur autorisation de l'administration (direction de service), notamment lorsque les nécessités de continuité du service sont en jeu (voir également VI-c)

\* Les heures supplémentaires effectuées par les agents de catégorie A pour répondre à des urgences sociales pourront être récupérées sur validation de la hiérarchie et du directeur du pôle social concerné.

Les heures supplémentaires récupérées ne peuvent donner lieu à indemnisation et inversement.

La règle de compensation du travail supplémentaire est la suivante en cas de dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail :

- Heures supp : 1h=1h
- Dimanche et jours fériés : 1h=2h
- Heures supp de nuit(22h30/7h) 1h=2h30

Nous notons que le document relatif au temps de travail n'a pas été mis à jour ni diffusé dans Sésame.

C'est une victoire importante pour les agents et la FSU. Il aura fallu des années pour que soit enfin inscrit dans le contrat social, en conformité avec la légalité, la règle de récupération des heures supplémentaires pour les agents de catégorie A.

Nous avons également obtenu qu'un rappel soit effectué sur les modalités de repos physiologiques (oui il est applicable à tous les agents !)

#### Tableau des emplois :

L'administration prévoit :

La transformation de deux postes de psychologues du travail

L'un en coach/médiateur (grade d'attaché) ;

Le second en ergonome (grade d'ingénieur).

#### **Position de la FSU**

Nous ne condamnons pas le recrutement de ces 2 agents. La prévention des risques professionnels et l'accompagnement des personnels nécessitent des compétences complémentaires mais non substituables.

**C'est pourquoi la FSU demande le maintien des deux postes de psychologues du travail au tableau des emplois**, la poursuite des recherches de recrutement et le renforcement des moyens consacrés à l'accompagnement des agents.

#### Evolutions des services :

La direction des finances, la direction des systèmes d'information et la direction des affaires juridiques. Des ajustements sont fait afin de répondre à l'évolution des services. **Nous dénonçons** la perte du secrétariat des affaires juridiques dont les missions seront ventilées sur d'autres collègues qui verront leurs missions s'élargir.

#### PSC, CIA, PROMOTIONS :

Ces sujets sont développés dans un tract à part qui vous est envoyé.

**Les trames d'entretien professionnel** sont mises à jour afin d'intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le CIA.

#### Bilan Assistants familiaux, frais kilométriques, indemnisation :

Actuellement 187 professionnels ;

385 enfants accueils pour 326 places ;

18 recrutements, 2 licenciements, 2 démissions, 1 rupture de contrat en période d'essai, 5 départs à la retraites et 3 accidents du travail.

**Pour les assistants familiaux** nous demandons également de revoir les modalités d'indemnisation des accueils intermittents. L'administration affirme appliquer la loi et refuse notre proposition de modulation : paiement du premier au 14<sup>ème</sup> jour en intermittent puis du 15<sup>ème</sup> au X<sup>ème</sup> jour en relai.

Le travail et l'engagement des assistants(es) familiaux doivent être salués et valorisés par la possibilité d'avoir droit à des weekends et de vrais congés.

#### EN BREF :

Les titres restaurants passent à 8€

Les chèques fermiers d'un montant de 200€ vont être distribués avant l'été, comme annoncé lors de la commission action sociale.

**La FSU alerte** : ces prestations (chèques restaurant et chèques fermiers) prélevées sur le budget de l'action sociale, pourraient empêcher la création de nouvelles aides ou le maintien du niveau des aides existantes.

Le protocole vidéosurveillance sur les sites extérieurs est adopté.

Les règlements du temps de travail des gardiens et des agents d'entretien sont mis à jour et adoptés.

En réponse à la question de la FSU, l'administration nous certifie que les effectifs seront suffisant pour assurer les astreintes dans les MDD techniques cet été et ce malgré les nombreuses absences et recrutements à venir. **Faites nous remonter vos difficultés.**

Nous dénonçons les propos tenus lors de la plénière : la majorité des promotions ne concernent pas les CAT C, nous ne soutenons pas la disparition des postes de psychologue du travail. Oui, les agents vont mal...

**LA FSU PROPOSE**

**LA FSU DÉFEND**

**LA FSU OBTIENT**

